



Photo Astk

Bulletin municipal n°3- Juillet 2015

## LE MOT DU MAIRE

Chères Lucycoises, chers Lucycois,

Avec l'été, notre village va retrouver ses traditionnelles animations.

Je vous donne rendez-vous le samedi 27 juin dès 11 heures pour l'inauguration de notre île qui sera baptisée "L'île de Lucy". J'ai invité pour l'occasion les diverses entreprises qui ont réalisé les travaux ainsi que les partenaires qui ont financé à plus de 90% les installations (conseil régional de Bourgogne, le Syndicat mixte du Canal du Nivernais, la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne).

La journée se poursuivra par le traditionnel feu de la Saint Jean, organisé par Lucy en fête.

Comme les années précédentes, la Saint-Cochon aura lieu le dernier dimanche de juillet.

L'association "les Lucioles" propose également de nombreuses animations et nous permet ainsi de nous retrouver pour partager des moments conviviaux.

S'agissant de la vie de notre commune, nous avons recruté un nouvel employé à temps partiel en "contrat aidé", Eric François, afin d'aider Laurent David à rendre notre village encore plus accueillant et agréable qu'il ne l'est déjà. Je les félicite d'ailleurs pour le travail déjà accompli.

Conformément à nos engagements de 2014, le conseil municipal a validé le devis pour l'installation de trois ralentisseurs dans la rue Bourg Basson (2) et sur la route de Coulanges (1) afin de limiter la vitesse des véhicules traversant notre village et assurer ainsi la sécurité et la tranquillité de tous.

Une étude archéologique de notre église concernant son architecture et sa sculpture, sera réalisée par le Centre d'Etudes Médiévales du 6 juillet au 17 juillet. Un diagnostic complet et une publication scientifique nous seront remis pour envisager d'éventuelles restaurations.

Par ailleurs, je voudrais adresser tous mes remerciements à Wayne Parker et son épouse, qui se sont proposés de stériliser à leurs frais certains chats errants de notre village et cela dans le respect des animaux. J'ai à ce titre, pris un arrêté municipal pour que vos chats domestiques soient tatoués ou portent un collier afin qu'ils soient identifiés.

Pour conclure, ce nouveau bulletin me permet de vous communiquer les diverses décisions qui ont été prises ainsi que divers projets. Il est élaboré par la commission "Information-communication" représentée par une équipe très motivée que je remercie vivement.

Je vous souhaite un excellent été plein de soleil...

**Eric Fiala**

Nous présentons ici une sélection synthétique des travaux et délibérations du conseil municipal de Lucy sur Yonne.

Si vous souhaitez recevoir les comptes-rendus complets du conseil municipal, merci d'envoyer votre mail à la Mairie à cette adresse : [mairie-lucy-sur-yonne@wanadoo.fr](mailto:mairie-lucy-sur-yonne@wanadoo.fr).

Eric Fiala (maire - 06 82 97 37 32), Jean-Louis Millot (1er adjoint - 06 18 39 75 56), Jean-Guy Roy (2ème adjoint 06 75 84 30 82 - chargé de la voirie/entretien/personnel communal), Denis Boutaut (3ème adjoint, 06 46 88 11 27 chargé des travaux/entretien), Jacqueline Boex, Nicolas Cornet, Christophe Gay, Jacques Gouin, Alain Heitzmann, Marcel Lemistre, Bernard Plaut.

Mairie de Lucy : 03 86 81 70 30 (secrétariat : Héléna Roger)

Prochaines réunions du conseil municipal : vendredi 3 juillet à 19h et vendredi 18 septembre à 19h.

## 6 FÉVRIER 2015

### Frais de fonctionnement des écoles de Clamecy année 2012-2013

Le conseil municipal a pris connaissance du montant sollicité pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de Clamecy. Primaire : 289 € TTC (un enfant concerné). Le CM décide par 10 voix pour et 1 abstention de prendre en charge ces frais.

### Frais de fonctionnement des écoles de Châtel-Censoir pour 2014 (2015-05) et délibération nouvelle inscription

Le CM a pris connaissance du montant sollicité (2 672.12 € TTC) pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de Châtel-Censoir. Maternelle : 1 336.06 € TTC (deux enfants concernés) et primaire : 1 336.06 € TTC (deux enfants concernés). Le CM décide à l'unanimité de prendre en charge ces frais. Le CM, considérant que l'école de rattachement pour Lucy-sur-Yonne, est celle de Coulanges/Yonne, décide à l'unanimité d'accepter toute nouvelle dérogation pour l'école de Châtel-Censoir, à la seule condition que les parents prennent en charge la différence de coût de scolarité de leur(s) enfant(s).

### Etude BAC : Avenant 3

Le CM a examiné la proposition de l'avenant n° 3 de l'étude BAC réalisée conjointement avec le SIAEP Coulanges-Crain, qui se chiffre à 22 300 € HT, pour la réalisation d'investigations complémentaires.

Le plan de financement de l'avenant n° 3 est le suivant :

Subvention agence de l'eau : 17 0840 €.

Fonds propres : 4 460 €

Répartition des fonds propres :

SIAEP Coulanges-Crain = 2 230 € (50%)

Commune de Lucy sur Yonne = 2 230 € (50%)

Le CM accepte à l'unanimité le programme de travaux complémentaires et le plan de financement.

### Modification à la délibération n°2014-83 « Convention travaux dissimulation réseau téléphonique rue Basse »

Le maire informe le CM des travaux en cours de dissimulation du réseau électrique rue Basse et de la nécessité de procéder également à la dissimulation du réseau téléphonique (génie civil de télécommunications). Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage des travaux électriques a été transférée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne qui réalise conjointement avec ces travaux ceux de génie civil de télécommunications. Le CM, vu le projet de génie civil de télécommunications rue Basse, dont le coût prévisionnel toutes taxes s'élève à 8 760.00 euros, accepte les

travaux proposés par le SDEY et s'engage à participer au financement des travaux à hauteur de 70% du montant HT (5.110 euros).

### Choix préférentiel de la Capitale Régionale Bourgogne Franche-Comté

A la suite de la promulgation de la loi modifiant la carte des régions, le maire a reçu un courrier de Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, l'invitant à faire délibérer le conseil municipal afin de faire entendre la voix de la commune et de l'Yonne dans le choix de la nouvelle capitale régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Le CM, vu l'article 2 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Considérant qu'au premier janvier 2016 l'Yonne fera partie d'une nouvelle région Bourgogne Franche-Comté réunissant l'actuelle région Bourgogne et l'actuelle région Franche-Comté ;

Considérant qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du gouvernement et qu'en 2016 elle sera définitivement fixée par un décret du gouvernement en Conseil d'État après avis du conseil régional ;

Considérant qu'il est nécessaire que le département de l'Yonne s'organise pour pouvoir peser au sein de la nouvelle région de Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que l'Yonne, avec 342 463 habitants, représente 12% de la population de la nouvelle région qui en compte 2 816 814 ;

Considérant qu'il est impératif que la nouvelle capitale régionale soit Dijon ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Appelle le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la région Bourgogne Franche-Comté.

Décide d'adresser la présente délibération au préfet de la région Bourgogne, au préfet de l'Yonne et au président du conseil régional de Bourgogne.

### Création du poste d'Adjoint Administratif 1ère classe

Le CM, en vue du remplacement de Madame Ghislaine DUCRESOT, (Adjoint Administratif Principal 1ère Classe) assurant les fonctions de secrétaire de mairie de la commune de Lucy sur Yonne, à la retraite depuis le 31/12/2014, décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif 1ère Classe pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 01/01/2015.

### Vente têtes de chênes Parcelle 32

Le CM a estimé la parcelle 32 à 180 stères et décide à l'unanimité de les vendre à deux exploitants forestiers à 3.50€/stère. Entreprise LEROY : 82 stères. Entreprise BORN : 81 stères.

## 20 MARS 2015

### Rénovation et extension éclairage public Rue Basse et Route de Faulin (SDEY)

Le maire présente à l'assemblée le projet de rénovation et d'extension d'éclairage public rue Basse et route de Faulin établi par le SDEY et son plan de financement. Il rappelle la délibération n°2014-56 du Conseil prise lors de la séance du 21 novembre 2014 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY – niveau 4.3.3 et niveau 4.3.4. Le CM, vu le projet d'éclairage public susvisé et son plan de financement, vu la délibération du comité syndical du SDEY en date du 19 décembre 2014 portant règlement financier, après en avoir délibéré, accepte les travaux d'Éclairage Public proposés par le SDEY et leur financement d'un montant de 20 223,33 HT, dont 6067,00 pour le Syndicat.

### Programme des travaux sylvicoles Parcelle 9 (ONF)

Le CM a examiné le programme proposé par l'ONF sur la parcelle 9, et décide de rencontrer M.CHENAUD (notre interlocuteur ONF) pour plus de précisions sur ce programme.

### Etude devis Véolia : Travaux sur station de pompage et surpresseur de Bèze

Le CM a examiné le devis de Véolia pour un montant global de 790.93 € HT, et décide à l'unanimité de ne retenir que les travaux à la station de pompage pour un montant de 344.41 € HT, soit 413.29 € TTC.

### Demande de subvention 2015

Le CM a examiné la demande de subvention émanant d'AFM Téléthon, et décide, par 3 voix pour, 6 abstentions et 2 contre, l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 € à l'AFM Téléthon.

### Remplacement de tampons de voirie rue du Bourg Basson

Le CM a examiné le devis de SARL ROLLAND TP pour la fourniture et pose de 3 tampons de voirie pour un montant de 1 602 € TTC, et accepte à l'unanimité ce devis.

### Modification à la délégation (2014-62) au Maire en matière de marchés publics

Le CM, afin de faciliter la bonne gestion du budget communal, autorise le Maire à effectuer toute dépense d'investissement sans délibération spécifique à concurrence d'un montant de 2 000 € HT.

### Projet Fête des Arts le 30 mai 2015

Quelques habitants de Lucy, présents dans la salle, exposent leur idée : organiser une fête des arts à Lucy, sur une journée, samedi 30 mai 2015. Le projet consiste à d'une part ouvrir les ateliers d'artistes vivants dans le village, et d'autre part à exposer des créations (céramistes, photographes, sculpteurs, peintres) de la région dans des lieux privés (jardins, ateliers) et communaux (parvis église, salle des fêtes). Les habitants sollicitent donc le concours de la commune, soit pour organiser cette manifestation, soit pour financer en partie son budget. Après discussions et échanges, le conseil municipal décide de ne pas gérer directement cette fête des arts, qu'il encourage par ailleurs. Le conseil souhaite donc que l'organisation soit prise en charge par une des associations de loi 1901 actives à Lucy. Une fois l'association connue, la commune apportera son concours en nature (mise à disposition des locaux) et subvention.

## 10 AVRIL 2015

### Comptes administratifs 2014

#### Budget eau

Investissement	
Excédent 2013 reporté	= 23 809.10
Recettes 2014	= 3 937.10
Dépenses 2014	= 0.00
Excédent 2014	= 27 746.20

Fonctionnement	
Déficit 2013 reporté	= 11 171.07
Recettes 2014	= 50 528.89
Dépenses 2014	= 20 848.53
Excédent 2014	= 18 509.29

Le CM a examiné et approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget eau établi par le receveur municipal, lequel est conforme à la comptabilité 2014 de l'ordonnateur. Ayant constaté un excédent de fonctionnement de 18 509.00 €, le CM décide le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2015.

#### Budget commune

Investissement	
Excédent 2013 reporté	= 78 360.72
Recettes 2014	= 63 617.39
Dépenses 2014	= 37 159.13
Excédent 2014	= 104 818.98
RAR dépenses 2014	= 104 500.00
RAR recettes 2014	

Fonctionnement	
Excédent 2013 reporté	= 44 989.66
Recettes 2014	= 121 623.55
Dépenses 2014	= 126 040.70
Excédent 2014	= 40 572.51

Le CM a examiné et approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget communal établi par le receveur municipal, lequel est conforme à la comptabilité 2014 de l'ordonnateur. Ayant constaté un excédent de fonctionnement de 40 572.51 €, le CM décide le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2015.

#### Taux d'imposition 2015

Le CM décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition 2014 des taxes directes locales pour l'année 2015 (par un coefficient de variation proportionnelle égal à 1,041573) :

Taxe d'habitation	: .....15,17 % (ancien taux : 14,56 %)
Taxe Foncière Bâti	: .....13,33 % (ancien taux : 12,80 %)
Taxe Foncière Non Bâti	: 25,81 % (ancien taux : 24,78 %)
CFE	: ..... 22,91 % (ancien taux : 22,00 %)
Produit fiscal attendu	: 50 108 €

#### Budget primitif 2015 eau

Le CM approuve à l'unanimité le budget primitif de l'eau proposé pour 2015, lequel, voté en équilibre, peut se résumer ainsi :

Investissement : Dépenses et Recettes	= 39 155.00 €
Fonctionnement : Dépenses et Recettes	= 43 610.00 €

#### Budget Primitif 2015 commune

Le CM approuve à l'unanimité, le budget primitif de la commune proposé pour 2015, lequel voté en équilibre, se résumer ainsi :

Investissement : Dépenses et Recettes	= 127 577.00 €
Fonctionnement : Dépenses et Recettes	= 153 703.00 €



## Programme des travaux sylvicoles Parcelle 9

Le CM a examiné le programme proposé par l'ONF sur la parcelle 9 pour l'année 2015, qui se chiffre à 1 830 € HT et décide à l'unanimité d'accepter ce programme

## Dissimulation des réseaux d'Orange (Rue Basse)

Le CM a pris connaissance de la proposition financière d'Orange concernant l'enfouissement des réseaux d'orange rue Basse qui s'élève à 496,37 € HT, et décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

## Rabotage accotement Route des Bois de Lucy

Le CM, qui a pris connaissance du devis de l'entreprise LEROY, d'un montant de 1 700€ TTC, précise qu'il serait plus judicieux d'effectuer des saignées et donc de demander un autre devis. Le CM demande de réunir la Commission Travaux à ce sujet.

## Projet d'étude Eglise

M. le Maire et Christophe Gay ont rencontré en septembre 2014 Fabrice Henrion, directeur du Centre d'Etudes Médiévales (CEM), associé au CNRS. Dans le prolongement de la conférence donnée à Lucy sur Yonne par Christian Sapin en mai 2014, il est apparu que l'église, propriété de la commune, présente des aspects remarquables, tant du point de vue de l'architecture que de la sculpture, qui n'ont pas été suffisamment étudiés à ce jour.

Dans le cadre de son programme de recherches, le CEM propose d'organiser en juillet 2015 à Lucy un stage pour des étudiants en archéologie et histoire de l'art, afin d'effectuer une campagne de relevés topographiques de toutes les parties de l'édifice. Le stage durerait deux semaines, avec une dizaine de personnes, sous l'encadrement de deux dessinateurs-topographes du CEM. Cette étude permettra d'affiner la connaissance de cet élément important du patrimoine local : dates de constructions comme de restaurations anciennes, comparaisons stylistiques avec d'autres églises majeures comme celle de la Charité sur Loire, état du bâti et des enduits, etc.

Le devis du CEM s'élève à 9200 euros TTC, avec un apport par l'organisme lui-même de 6700 euros (provenant du Conseil Départemental de l'Yonne), à titre exceptionnel. La part restante à charge de la commune de Lucy serait donc de 2500 euros. Sollicitée par M. le Maire, la Communauté de communes n'a pas donné suite à une demande de cofinancement.

Après discussion, le projet est mis en délibération.

5 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention.

"En cas d'égalité, la voix du Maire est prédominante. Le projet est donc adopté par le conseil municipal."

## 22 MAI 2015

### Devis Ralentisseurs

Le CM, en vue de renforcer la sécurité dans le village, a examiné le devis de la société BOUJEAT pour la création de 3 ralentisseurs pour un montant de 7 350 € HT, soit 8 820 €TTC, rue du Bourg Basson et route de Coulanges. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une subvention à hauteur de 50%. Le CM accepte par 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention le présent devis.

### Devis Travaux Cimetière

Le CM, considérant l'obligation de réaliser les travaux nécessaires à la reprise de concessions (exhumations, dépose de monuments) accepte à l'unanimité le devis de la Marbrerie BILLON pour la reprise des concessions n°38, 46, 66, 113, 120 et 122 ; pour un montant TTC de 3 803,28 €.

## Inauguration Aire de loisirs de l'île

Le maire sollicite le CM afin de choisir une dénomination pour l'Aire de pique-nique de Lucy/Yonne ; le CM vote à 9 voix pour et 1 abstention pour la dénomination suivante : "l'île de Lucy".

En vue de son inauguration prochaine, le CM se met d'accord à l'unanimité pour la date du samedi 27 juin à 11h pour un apéritif festif et décide d'inviter les financeurs, les élus de la Communauté de Communes, les élus des communes proches, les entreprises ayant œuvré à ce projet ainsi que Colette Lerman et André Villiers, conseillers départementaux du canton de Joux-la-Ville.

## Demande de subvention Ecole de Châtel-Censoir pour sortie scolaire de fin d'année

Le CM a pris connaissance de la demande de subvention de l'école de Châtel-Censoir pour une sortie scolaire de fin d'année dans le Morvan. Le coût par élève est de 19 €, 4 élèves sont concernés dans la commune. Le CM accepte à l'unanimité d'octroyer cette subvention, soit 76 €.

## Participation financière SYVOSC de Courson-les-Carières pour 2014-2015

Le CM a pris connaissance de la convention de participation financière des Communes au SYVOSC de Courson. 3 élèves de notre Commune y sont scolarisés pour l'année 2014-2015. La participation demandée s'élève à 371.70 €. Le CM accepte à l'unanimité de prendre en charge cette participation.

## Devis repas des stagiaires/Etude Eglise

Dans le cadre de l'étude archéologique de l'Eglise, co-organisée par le CEM et la municipalité du 6 au 17 juillet prochain, la Mairie de Lucy prendra en charge les repas de la mi-journée des stagiaires pour la première semaine, la deuxième semaine de repas sera prise en charge par Madame Doris Simon, que nous remercions vivement.

Le CM prend connaissance du devis de la Maison Picard qui s'élève à 501.13 €TTC sur une base de 50 repas (hors boissons et pain), et décide par 9 votes pour et 1 contre, l'adoption de ce devis.

## Demande de subvention Fête des Arts

Le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention, accompagnée d'un budget prévisionnel, pour la «Fête des Arts» qui aura lieu le samedi 30 mai à Lucy, émanant de l'Association Les Lucioles. Le montant demandé s'élève à 500 €.

Le CM accepte à l'unanimité d'octroyer cette subvention.

## SDEY : Travaux d'Eclairage Public – Participation Financière de la Commune

Le Maire présente au CM le projet d'Eclairage Public Rue Basse établi par le SDEY et son plan de financement. Il rappelle la délibération du CM prise lors de la séance du 21 novembre 2014 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY – niveau 4.3.3 Le CM, après en avoir délibéré, accepte les travaux d'Eclairage Public proposés par le SDEY et leur financement suivant

Travaux et Moe	10 826,53 € (montant estimatif HT)
Part Sdey 30%	3 247,96 €
Part commune 70%	7 578,57 €



## NOTRE-DAME DE LUCY A L'ETUDE

**D**epuis plus de vingt ans, l'équipe du Centre d'études médiévales, installée à Auxerre dans la maison dite du coche-d'eau, développe des programmes de recherche en histoire, histoire de l'art et surtout en archéologie, axés autour de l'origine ainsi que du développement des édifices religieux, qu'ils soient épiscopaux, monastiques ou paroissiaux.

Ce sont aussi des méthodes d'étude originales, éprouvées sur le terrain et en laboratoire, qui ont permis de progresser considérablement dans la connaissance des sites, qu'ils soient prestigieux : Saint-Etienne et Saint-Germain d'Auxerre, le Mont-Saint-Michel, Cluny, Vézelay, La Charité-sur-Loire, etc. ou plus modestes : Marcenay, Bazarnes, Saint-Germain-lès-Senailly, Fontenay-près-Vézelay, etc.

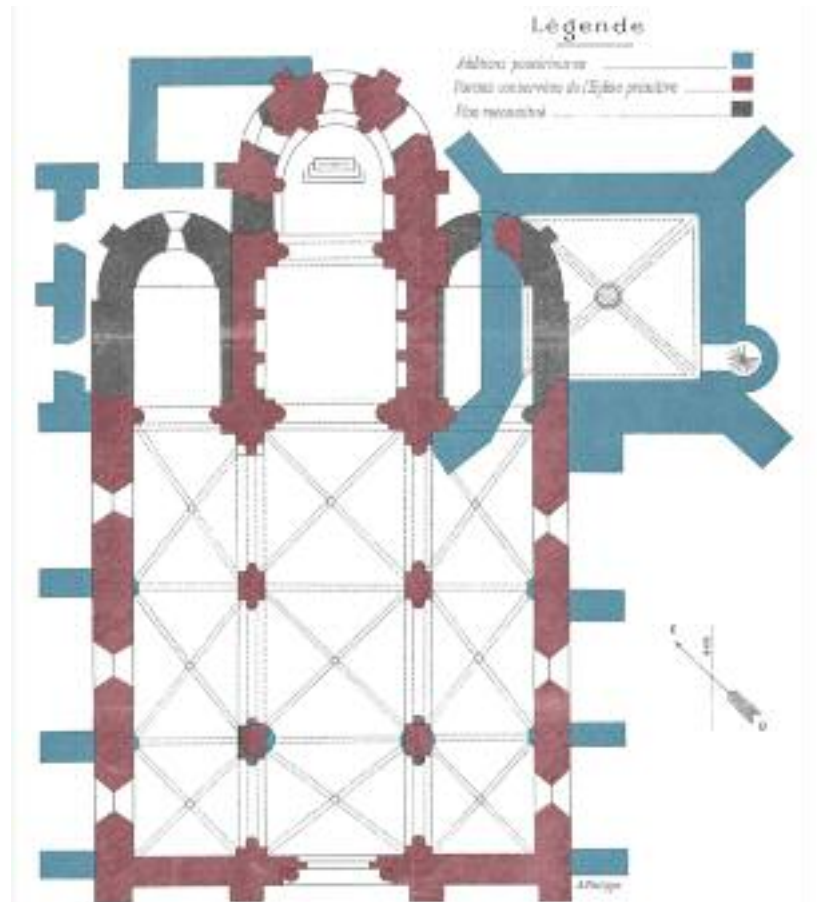
Des partenariats avec le CNRS, les universités (nationales et internationales) et les différents opérateurs (tant publics que privés) d'archéologie préventive, inscrivent résolument les travaux du Centre d'études médiévales dans la recherche actuelle.

C'est également une ouverture vers la formation des futurs archéologues qui est privilégiée au sein des activités de l'équipe du CEM. Chaque année, un chantier (ou la partie d'un chantier) est spécialement organisé pour accueillir des stagiaires, la plupart étudiants en archéologie, en histoire de l'art ou en histoire, désireux de se former aux méthodes de terrain, venant de France, d'Europe et du monde entier.

Cette année, nous avons souhaité, en étroite collaboration avec les partenaires locaux, engager l'étude d'un site nouveau, qui n'avait jusqu'à présent fait l'objet que de quelques relevés d'élévation, mais qui nous passionne depuis de nombreuses années par la qualité de son architecture et de son décor, et par de possibles origines carolingiennes (en lien avec l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre), voire plus anciennes.

Si la villa *Luciacum* est mentionnée dès l'an 859 dans une charte, lorsque Charles le Chauve donne la terre à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre à l'occasion de la translation des reliques de Saint Germain, une chronique plus tardive rapporte que, fuyant les invasions normandes des années 886/88, deux moniales de Jouarre se réfugièrent avec leur père à Lucy, puis y auraient fondé un monastère que la tradition place à l'endroit de l'église Notre-Dame.

Au-delà du fait que l'on ne soit pas absolument certain qu'il s'agisse bien de notre Lucy (sur Yonne), rien d'archéologiquement attesté ne vient confirmer cette légende. L'actuelle église renvoie à un important chantier que l'on place dans les années 1070/80 par la sculpture comparée, entre autres, à celle du prieuré de La Charité-sur-Loire. Il s'agira, pour cette première campagne d'études du 6 au 17 juillet avec une équipe d'une dizaine de stagiaires encadrés par deux professionnels, de procéder à des relevés en plan et en élévation, à l'étude des maçonneries (choix des matériaux, techniques de mises en œuvre, étude des mortiers, etc.), afin de mieux comprendre les



Plan de l'église Notre-Dame de Lucy-sur-Yonne, d'après André Philippe, 1899  
(infographie G. Fèvre – CEM 2015).

différentes phases d'édification du monument, depuis les origines jusqu'à l'église d'aujourd'hui.

C'est également une façon de mettre en valeur et de faire connaître un patrimoine important dans la constitution du paysage monumental de notre région au cours des premiers siècles du Moyen Âge.

**Fabrice Henrion**

Archéologue

Délégué scientifique et technique  
du Centre d'études médiévales d'Auxerre  
<http://www.cem-auxerre.fr/>



**Une rencontre avec l'équipe du stage est proposée aux habitants de Lucy, le mardi 14 juillet à 18h, à l'église.**

**CONTENEURS DU POINT RECYCLAGE**

La commune est dotée d'un point recyclage situé rue Basse, le long du canal du Nivernais.

Les dépôts d'emballages carton ou plastiques, les journaux et magazines, les bouteilles en verre sont acceptés **et même vivement encouragés...**

**OPÉRATION "LES BOUCHONS D'AMOUR "**

Depuis 2014, il est possible de déposer dans la cour de la mairie ses bouchons en plastique inutilisés.

C'est une action solidaire présente partout en France qui permet le recyclage de tous les bouchons alimentaires, ménagers, cosmétiques, couvercles divers en plastiques. Les sommes collectées par le recyclage servent à l'achat de matériels destinés aux personnes en situation de handicap.

[www.bouchonsdamour.org](http://www.bouchonsdamour.org)

Contact à Lucy : 03 86 33 41 10

**ORDURES MÉNAGÈRES**

Les ordures sont collectées dans la nuit de mardi à mercredi, chaque semaine sauf les semaines avec jours fériés, où la collecte est décalée au mercredi soir.

Depuis l'ouverture de la déchetterie de Coulanges-sur-Yonne, **le dépôt de déchets encombrants ou divers est formellement interdit** sur la commune de Lucy, y compris à l'emplacement des deux anciennes décharges.

**Rappel : les bac verts sont uniquement destinés aux déchets végétaux et compostables.**

**COVOITURAGE**

Ecole, courses, déplacements divers (spectacle, train, etc...). Faites part de vos disponibilités ou possibilités à Marie-Jeanne Senchewisch

Tél : 03 86 33 41 10

**ELECTIONS DÉPARTEMENTALES****Résultats à Lucy sur Yonne**

1er tour 22 mars 2015. Inscrits : 116. Votants : 67.

Exprimés : 65 - Blancs et nuls : 2

PS (7,7%), Divers gauche (20%),

FN (27,7%), UDI-UMP (44,60%),

2ème tour dimanche 29 mars. Votants : 60.

Exprimés : 58 - Blancs et nuls : 2.

UDI-UMP (67,24%), FN (32,76%).

Avec 64.63 % des suffrages exprimés sur le canton, Colette Lerman et André Villiers (UDI-UMP) sont élus.

**ANALYSE DE L'EAU**

La dernière analyse, réalisée le 23 avril 2015 pour l'ARS, conclut à une eau d'alimentation conforme. Le taux de nitrates est stable (35,4mg/litre), mais on note des traces persistantes d'atrazine.

**NOTRE-DAME DE LUCY**

L'église sera ouverte tous les jours en Juillet et Août de 12 à 20 heures

**ELECTIONS RÉGIONALES**

Les élections pour les conseillers de la nouvelle région Bourgogne-Franche Comté auront lieu le dimanche 6 et 13 décembre prochains. Les élections régionales ont lieu au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire. Un second tour aura lieu si aucune liste n'atteint 50 % des suffrages exprimés au premier tour. Peuvent se qualifier au second tour les listes ayant recueillis 10 % des voix.

**LES GENS D'LUCY**

**Luc Simon** : une exposition de 50 huiles et aquarelles de l'artiste a eu lieu à Schopfheim (Allemagne) du 12 avril au 17 mai 2015. L'occasion de voir ou revoir des œuvres de Luc Simon inspirées de la figure d'Arthur Rimbaud, dans lesquelles le village et l'église de Lucy apparaissent souvent.

**Jean-Charles Faucheux** a fait l'objet d'un portrait dans l'édition du 3 juin de l'Yonne Républicaine. Il y évoque son parcours ainsi que la conversion progressive en agriculture biologique de son exploitation.

**Roxanne et Tonin Palazzotto**, lucycois depuis 3 ans, ont présenté les 19 et 20 juin un choix de textes, interprétés par huit comédiens, dans le cadre prestigieux du narthex de la basilique de Vézelay.

**REUNION ASSAINISSEMENT**

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Puisaye-Forterre propose une réunion d'information jeudi 2 Juillet à 19 heures à la mairie.

**ETAT CIVIL DU 1er SEMESTRE 2015****Décès**

Françoise GILLOTIN, décédée à Clamecy le 4 mars 2015, à l'âge de 70 ans.

Danièle GUIBBERT, décédée à Lucy le 2 mai 2015, à l'âge de 72 ans.

**C**réée par un collectif local appuyé par l'association les Lucioles et la municipalité, la première fête des arts de Lucy sur Yonne, samedi 30 Mai, a rencontré un vif succès.

Une journée "village ouvert", avec jardins, ateliers, maisons, église, lavoir, fournil, pigeonnier de Faulin, remplis de tableaux, sculptures, modelages, concerts, céramiques, poésie, théâtre, artisanat d'art...

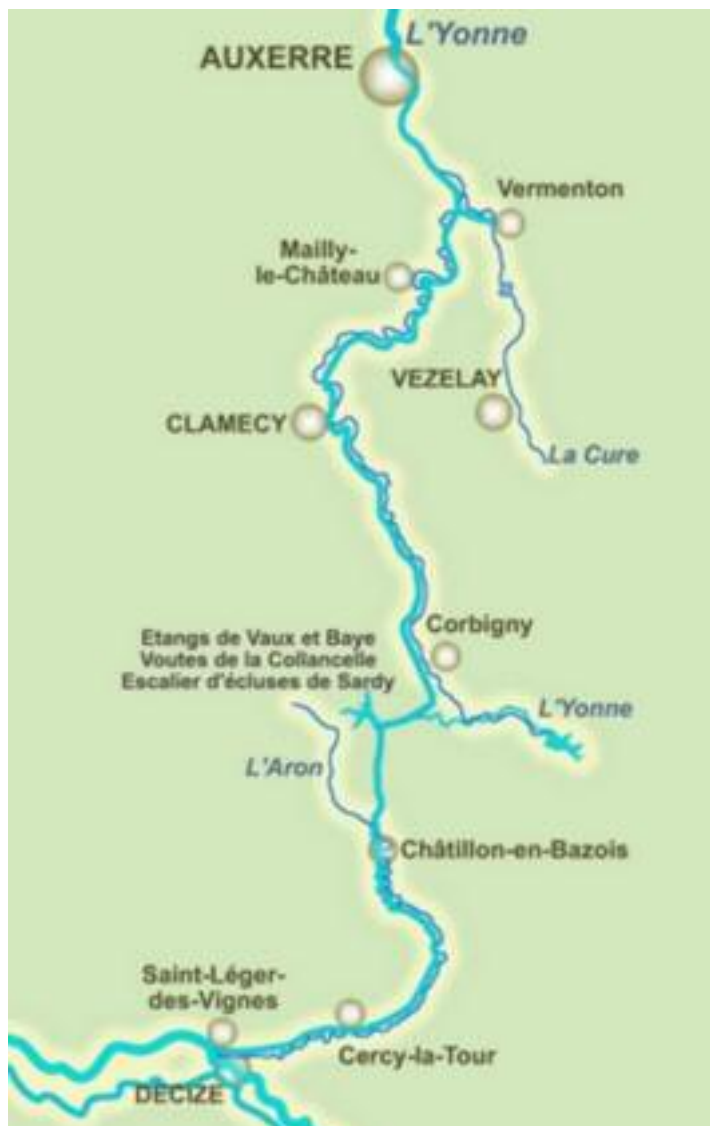
L'esprit de Luc Simon était présent.

La fréquentation a dépassé les espérances des organisateurs, le public semblant apprécier la mise en valeur du patrimoine vivant et historique, ainsi que la remarquable participation des habitants et des artistes locaux et voisins, amateurs et professionnels.

Une découverte de talents et de sites, pour beaucoup inédits, à suivre...

Texte et photos - LD





Le canal du Nivernais : 174 km de Saint-Léger des Vignes à Auxerre

## ORIGINES

**R**eliant l'Yonne à la Loire, de Decize à Clamecy puis jusqu'à Auxerre, le canal du Nivernais fut créé au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le but initial d'approvisionner Paris en bois de chauffage. Magnifique ouvrage, c'est un double escalier géant dont chaque marche correspond à un bief, l'espace compris entre deux écluses.

Construit au départ pour faciliter le flottage du bois de Clamecy vers Paris, il fut un important axe de communication qui contribua au développement économique des Vaux d'Yonne et de sa région jusqu'à l'arrivée du chemin de fer au XIX<sup>e</sup> siècle.

Déjà imaginé en 1684, puis en 1736 par le prévôt des marchands de la ville de Paris, les travaux du canal du Nivernais ont commencé seulement un siècle plus tard, en 1784. C'est un hiver très rigoureux sur Paris quelques années avant la Révolution qui a donné tout son sens au projet. En effet, celui-ci va permettre par le flottage d'acheminer le bois de chauffage coupé dans le Morvan, qui fournissait 50% du volume de bois consommé par les Parisiens, toujours plus nombreux... Paris comptait 300.000 habitants vers 1540, et un million en 1810.

Les travaux de construction du canal commencèrent à La Collancelle. Là fut percée la plus grande voûte du site, mesurant 758 mètres de longueur, avec en amont les étangs de Vaux et

de Baye, et en aval, l'échelle de seize écluses de Sardy-lès-Épiry.

Le canal devait se terminer à Cercy-la-Tour mais on décida de le prolonger jusqu'à Saint-Léger des Vignes pour faire la jonction avec le canal latéral à la Loire, terminé en 1838.

La construction a été maintes fois interrompue et reprise, et s'est échelonnée de 1784 à 1841. Une centaine de personnes y ont perdu la vie, notamment lors des travaux du long tunnel de la Collancelle.

Ouvert à la navigation à cette date, le canal est réellement opérationnel à partir de 1855-1860 lorsque la basse Yonne (d'Auxerre à Montereau) et la haute Seine (de Montereau à Paris) deviennent complètement navigables.

Composé de 116 écluses, toutes manuelles, dont 35 sur le versant Loire et 81 sur le versant Seine (le partage des eaux se situant au niveau de la Collancelle), le canal du Nivernais est un canal de jonction entre ces deux fleuves, d'une longueur de 174 kilomètres (178 kms si on prend en compte le canal de la Cure à Accolay), creusé dans un écrin de verdure, qui en fait l'un des plus beaux canaux d'Europe. Son attrait est renforcé par la présence de remarquables ouvrages d'art d'époque, fruit du travail des ingénieurs et ouvriers : voûtes, tunnels, écluses, pont-levis.

Formidable machine hydraulique, le canal est alimentée en eaux par plusieurs rivières, telles que l'Yonne, l'Aron et le Beuvron, mais aussi les étangs de Vaux et de Baye aménagés dans ce but. L'alimentation est effectuée via la rigole d'Yonne qui achemine l'eau du lac de Pannecièrre jusqu'au bief de partage (point culminant du canal) délimité par les écluses de Baye et de Port Brulé. À partir du bief de partage, l'eau s'écoule jusqu'à Chatillon en Bazois pour le versant Loire, ensuite c'est la rivière Aron qui apporte son eau jusqu'à Decize.

Pour le versant Seine, la rivière Yonne alimente en eau le canal du Nivernais à partir de La Chaise et la Cure se joint à elle via l'embranchement de Vermenton jusqu'à Auxerre. On dénombre 23 barrages sur la rivière Yonne qui alimentent le canal. Ils permettent de maintenir un niveau d'eau suffisant pour assurer la navigation. Sur ces barrages, subsistent 12 barrages équipés d'aiguilles et manoeuvrés manuellement ainsi qu'un barrage à vannes manuelles.

La largeur des écluses, 5,20 mètres, est identique sur tout le parcours. La hauteur varie de 0,80 m (La Noue, n°2, près d'Accolay) à 3,50 m (Mingot, n°13 Loire). Le plus court bief est de 250 m, le plus long de 7 km. L'altitude du point de départ à Auxerre est de 97m ; elle atteint 189m à l'arrivée à Saint-Léger-des-Vignes. Le point haut est situé au bief de partage de Baye, à 262 m.

Le mouillage -théorique- est aujourd'hui en moyenne de 1,40 m (1,10 m de Clamecy à Decize).

## CANAL DE FLOTTAGE ET/OU DE NAVIGATION

Le canal du Nivernais n'est pas séparable de cette activité cruciale de la région : le flottage du bois. Il est peut être utile de rappeler à nos lecteurs l'origine du flottage, qui remonte aux années 1540. Deux Nivernais et un marchand de bois parisien conduisent des essais sur la Cure et la haute Yonne. Si la technique du "flottage à bûches perdues" sur les rivières est connue depuis fort longtemps dans de nombreuses régions du monde, le radeau de bûches dénommé "train de bois" est une invention bourguignonne.

En quelques années, la technique est mise au point et le premier





*Le Perthuis de Lucy vers 1920 - C.P - Editions Satin - Clamecy*

"train de bois" assemblé à Châtel-Censoir, emporté par le courant de l'Yonne et de la Seine, arrive à Paris le 20 avril 1547. Un premier train part de Clamecy en 1549. On estime que par l'Yonne transitait 75% du total du bois flotté, le restant passant par la Cure et le Beuvron.

A l'aide de scies, haches et cognées les arbres sont abattus l'hiver dans le Morvan, découpés en "moulées" (les bûches font nécessairement 1,14 mètre de long, et moins de 48 cm de circonférence), puis marquées à chaque extrémité du signe de leur propriétaire. Des étangs aménagés par l'homme permettent de créer des crues artificielles. Au printemps, les retenues d'eau sont ouvertes au "flot" qui emporte les bûches perdues sur l'Yonne. Le long des rives, des "poules d'eau" (ouvriers) régularisent la descente. Des barrages arrêtent le bois, entre Armes et Lucy, pour que les flotteurs équipés d'un picot, tirent les bûches de l'eau, assemblées en train de bois et empilées par marques. C'est le "tricage". Les bûches étaient empilées sur 3m de haut par 3m de long, de manière à former une pile de 10 stères (3 x 3 x 1,14m). Un barrage existait aussi à Vermenton pour les bûches perdues sur la Cure.

Après l'achat par les marchands de Paris au début de l'été, on confectionnait des trains de 200 stères, vastes radeaux de bois de moule longs de 72 à 75 mètres, larges de 4 m 70, épais de moins d'un mètre, qu'un homme, le compagnon de rivière, assisté d'un gamin, le gars de rivière, conduisait à Paris. Pour aider à la navigation et entretenir le niveau d'eau, la rivière était entrecoupée de gauthiers dans lesquels des perthuis laissaient des passages où l'eau s'engouffrait en cascades ; c'est par ces perthuis que devaient passer les trains, faisant des sauts de plusieurs mètres.

La chanson suivante énumère les perthuis qui s'échelonnaient d'Armes à Auxerre (recueillie par A. Millien et J.-G. Pénavaire, en 1880, auprès du père Godet, ancien flotteur à Clamecy) :

Débouchez Arm's et Clamecy,  
La Forêt, Coulanges, Crain et Lucy,  
Magny, Merry, Mailly-l'Château,  
L'Bouchet, Mailly-la-Vill', les Dam's-Trucy,  
L'Pré-Gilbert, Maunoir, Rivault, Vincell's, Bailly,  
Vaux et Augy,  
Les p'tits perthuis d'Auxerre aussi.

En 1804, par exemple, 4585 trains de bois furent acheminés à Paris, soit environ 900 000 stères.

D'une longueur totale de 265 km, la "descente" de Clamecy à Paris s'effectuait en 12 journées harassantes. Les trains étaient alors désassemblés à Charenton, avant que les flotteurs ne reprennent le chemin du retour... à pied, en marchant en moyenne 50 km par jour. Le saint patron des flotteurs était saint Nicolas, fêté le 6 décembre.

A l'apogée de l'activité du flottage, au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, on considère qu'environ 500 flotteurs étaient présents sur le bassin de Clamecy. Mais le dernier train de bois partira de la capitale du flottage en 1877, et cette particularité nivernaise cessa complètement dans les années 1920 : de nouveaux modes de transport (chemin de fer et navigation sur le canal du nivernais, ironie de l'histoire), de nouveaux modes de chauffage tels le charbon ne permettaient plus au flottage d'être rentable.

## A LUCY SUR YONNE



*Le pont de Lucy vers 1950 - C.P - Editions Camelin*

La construction du canal à Lucy sur Yonne a été réalisée entre 1826 à 1830, pour une longueur totale de 3,5 kms. Deux écluses y sont présentes : en venant de Coulanges, celle de Bèze, soit la n°54, et celle de Lucy, la n°55 (qui comme son nom ne l'indique pas est sur la commune de Lichères sur Yonne). Alors que le pertuis de Crain-Bèze se situe sur la commune de Lucy ! Le pont sur le canal a été construit en bois en 1830 puis refait entièrement en 1880. Le pont de Bèze date quant à lui de 1846. Longtemps, les péniches étaient tractées par la force humaine depuis le chemin de halage, puis par des animaux (ânes, mulets, chevaux).

Il y avait, en amont de Lucy, un "port" au niveau de la jonction (un racle) entre l'Yonne et le canal à la hauteur de Crain. Dans ce port étaient récupérées les buches flottées, triées par propriétaire et assemblées en train de bois, avant d'être acheminées à Paris.

A Lucy, l'on fabriquait aussi des margotins : fagots de bois de 30cm de long et autant de circonférence servant à l'allumage des feux. Cette activité procurait un revenu à la population vieillissante ou invalide.

De Bèze à Lucy, les berges du canal étaient plantées de beaux arbres, des peupliers notamment, puis des noyers, qui ont petit à petit disparu.

En parallèle du flottage, le canal est ouvert à la navigation marchande. Utilisé comme canal de flottage pendant les crues de l'hiver et au printemps, le canal du Nivernais se transforme en voie marchande de navigation le reste de l'année.

Ce qui n'est pas sans poser de nombreux conflits entre mariniers et flotteurs.

Au cours de l'année 1841, il est dénombré à Lucy le passage de 174 bateaux montants, et 368 descendants. Les marchandises transportées étaient essentiellement du bois de chauffage, des matériaux de construction, du bois de charpente et du charbon, mais aussi du vin (Tannay, Irancy) et de la houille (de la Machine).

On comptabilisa le passage de 1500 "berrichones" (bateau étroit de 2,50 m de large) en 1914.

## DECLIN ET RENAISSANCE

Les bateaux de commerce ont abandonné ce canal progressivement, car nombre d'écluses n'ont pas été adaptées pour permettre le passage des grosses péniches (250 tonnes et plus).

Les rares et derniers ont été vus au silo de Coulanges-sur-Yonne à la fin des années 1980. Les derniers bateaux ont fait escale à Auxerre pour charger du grain, puis plus tard à Monéteau pour le sable et le gravier.

### ADMINISTRATION DU CANAL

Le canal et les voies de halage sont propriété de l'Etat, qui en a confié la gestion à Voies Navigables de France (VNF), établissement public à caractère administratif.

Singularité du canal du Nivernais : le département de la Nièvre a depuis 1972 la concession d'une partie importante du canal dans la Nièvre (de Cercy la Tour à Sardy), pour une durée de 50 ans. C'est donc le département de la Nièvre, via la Direction Départementale des Territoires, qui gère directement, sur sa portion de canal, les personnels, les infrastructures, les investissements.

Dans le cadre de la décentralisation, la région Bourgogne a expérimenté la gestion directe de 2010 à 2013 du canal du Nivernais comme des autres canaux de Bourgogne. L'importance des investissements à réaliser a freiné la région, qui a restitué la gestion à VNF, tout en restant très impliquée dans son développement économique et touristique.

Dans notre région, VNF a deux directions : l'une à Dijon pour canal de Bourgogne et du Centre, et l'autre à Nevers : canal latéral, Briare et le Nivernais. Ce dernier est géré par la subdivision de Corbigny, elle-même divisée en 6 centres opérationnels (de Cercy la Tour à Vincelles), dont celui de Clamecy. Ce centre VNF gère donc les écluses et les biefs correspondants aux n°35 à 55 (Lucy), soit 40 km de canal, avec 16 agents titulaires à plein temps. Ils assurent les passages d'écluses en saison, aidés de vacataires, et réalisent d'importants travaux d'entretien l'hiver. La saison de navigation s'étend du 15 mars au 1er novembre.

Le Syndicat mixte d'équipement touristique et environnemental du canal du Nivernais et de la rivière Yonne (SMETE, créé en 2004) est basé à Coulanges sur Yonne. Il regroupe des élus du département et des communes que le canal traverse. Il a la charge du développement touristique et économique de la voie d'eau, en mettant en relation porteurs de projets et collectivités locales. Le conseil départemental le finance en partie chaque année par une convention. L'autre partie du financement est apportée par les autres collectivités adhérentes.



*Train de bois - Juin 2015 - Bois du parc - Photo D.Klaus*

Le trafic commercial s'est donc peu à peu raréfié et la voie d'eau était inéluctablement condamnée au déclassement lorsqu'à la fin des années 1960, un Anglais, Pierre Paul Zivy, passionné de navigation et très épris du site naturel de ce canal, eut l'idée d'installer une base nautique avec location de vedettes habitables pour faire découvrir les charmes multiples de cette région.

Avec détermination et ténacité il œuvra pour conserver le canal à la navigation. Ainsi, le département de la Nièvre reçut en 1972 de l'Etat la concession des sections menacées par ce déclassement. Aussi pendant plusieurs années, le Conseil général de la Nièvre (avec à sa tête un certain François Mitterrand) a fait d'énormes efforts pour sauver et conserver définitivement ce canal tel quel, en lui donnant les structures nécessaires à sa nouvelle vocation touristique et de protection de la nature.

On voit chaque semaine, en saison, passer des péniches-hôtel de standing entre Auxerre et Clamecy, même si la navigation leur reste difficile, en raison du faible tirant d'eau. Par contre un grand nombre de bateaux de plaisance se croise au fil de l'eau, dont beaucoup d'étrangers. Les anglais n'hésitent pas à traverser le "Channel" pour découvrir ce havre de paix.

Le canal du Nivernais est avec environ 1800 à 2000 passages de bateaux par an (19324 passages d'écluses en 2012) le deuxième le plus fréquenté de France, eu égard à ses nombreux attraits : patrimoine, nature, écluses manuelles, etc...



*Fête nautique à Châtel Censoir - Juillet 2013 - Photo L.D*

## CONTRAT

Le contrat de canal 2014-2019 a été conclu récemment entre le conseil régional de Bourgogne et VNF. D'un budget total de 8 millions, d'euros, dont 40% apportés par la région Bourgogne, et que pourront compléter des fonds européens, il vise à fédérer les acteurs locaux du tourisme fluvial.

Six orientations majeures sont prévues :

- Aménagement des structures (ports et haltes nautiques)
- Aménagements pour un accès facilité aux commerces et services, et continuité du réseau cyclable
- Promotion spécifique du Canal du Nivernais.
- Développement de l'offre de loisirs pour les touristes comme pour les locaux (pêche, canoë, randonnée, lieux de baignade)
- Développement de l'hébergement, notamment pour les groupes
- Rapprochement à terme des deux syndicats mixtes d'équipement touristique (Nièvre et Yonne)

En 2014, le lieu le plus fréquenté est toujours l'écluse du Batardeau à Auxerre avec 3125 passages (+ 12 % par rapport à 2013) et le lieu le moins fréquenté est toujours Cergy la Tour sur le versant Loire avec 1013 bateaux (+ 6.5 %).

On notera deux augmentations importantes, à Clamecy : + 32.5 % (1770 bateaux) et à Coulanges sur Yonne : +34.4 % (1745 bateaux), sans doute du fait du déplacement de la base du loueur Le Boat de Châtel-Censoir à Tannay.

Si depuis quelques années, le nombre total de bateaux a tendance à stagner voire diminuer, le nombre de bateaux individuels augmente (davantage d'allers simples entre deux points de location par exemple, et moins d'aller-retours d'un même bateau).

En conclusion, le canal du Nivernais constitue un élément majeur du patrimoine de notre région, à la croisée de l'architecture, de l'histoire, du folklore, de l'environnement...

C'est aussi un précieux moteur pour l'économie locale. Les pouvoirs publics comme les structures privées sont déterminés à pérenniser et développer son activité et son rayonnement dans les années à venir.

Espérons que Lucy sur Yonne prenne également sa part dans ce développement, où la présence du Canal est un atout fort.

**Christophe Gay avec la participation de Marie-Claude Randon**



perspective du pont de Bèze vers 1930 - CP - Editions Berthelin



Passage du train de bois à Lucy - Juin 2015 - Photo L.D

## VOIE VERTE OU...

La véloroute de 183,2 km longe le Canal entre Auxerre dans l'Yonne et Decize dans la Nièvre connaît un succès croissant. Un pointage automatisé à Armes fait état de 21000 passage de vélos (dont 4500 en août) en 2014, soit 16% d'augmentation d'une année sur l'autre.

La véloroute est du ressort des conseils départementaux respectifs.

La prolongation de la véloroute d'Auxerre à Migennes est actuellement à l'étude. Il manquera alors 80 kms à réaliser pour rejoindre à bicyclette Paris depuis Clamecy, sur les traces des floteurs de bois...

## Remerciements

Andréa Bousquet et Philippe Bénard (Amis du Canal du Nivernais), Jean-Marc Voyot (Syndicat mixte), Eric Bolot (VNF Clamecy), Deborah Portal (SCA Clamecy), Josette et Yves Theurel.

## Bibliographie

Manuscrit André Chavance, Histoire de Lucy, 1927, consultable à la Société scientifique et artistique de Clamecy. Un canal qui faillit être une impasse ! - Emile Guillien, Clamecy, 1999.

La patrimonialisation d'un canal : le cas du canal du Nivernais, mémoire de Master 2 de Mathilde Armingeat, 2014, disponible sur internet.

Canal du Nivernais à vélo, Ed. Michelin, 2014.

Le Canal du Nivernais, par Jean-Paul Dormont, La Camosine n°159, 2015.

Site officiel : [www.canaldunivernais.com](http://www.canaldunivernais.com)  
Amis du canal : [www.nivernais.org](http://www.nivernais.org)

# 12 ASSOCIATIONS



*Léonore Boulanger et Jean-Daniel Botta  
Concert au lavoir - 30 Mai 2015*



*Histoire d'eau - Jérémy Montheau et Roxanne Palazzotto dans l'Yonne - 30 Mai 2015*



*Balade ornithologique  
Les Lucioles - Mai 2015*



*Performance théâtrale - Jérémy Montheau et Roxanne Palazzotto - Le lavoir de Lucy  
30 Mai 2015*



*Fête des habitants - Mai 2015 - Lucy en fête*



*Conférence Libre pensée  
Lucytoyens*



**Les rendez-vous du fournil - Chaque 1er Samedi du mois sauf Juillet/Août**  
Photo Alain Créac'h



**L'équipe de Lucy - Jeux intervillages - Juin 2015 - Photo L.D**



**Contes russes avec Claudine Créac'h et Hélène Roux**  
Spectacle Lucytoyens - Photo L.D



**Carnaval des Lucioles et le dromadaire de Rainette - Photo L.D**



**Le "bouillon de Mai" - 2015 - Site de l'Ile - Photo J.G**



**Nettoyage de Printemps - Les Lucioles - Photo M.J**



*Claude en 1961, écolier à Lucy*

Il y a un an, vous découvriez dans notre premier bulletin communal, la "chronique à Nanar", consacrée à Bernard Plaut. Une année plus tard, faisons connaissance avec une autre figure incontournable de Lucy : Claude Cornet, son inséparable... son double, voire son jumeau (comme on le surnomme parfois dans la région).

Lui n'est pas natif de Lucy mais de Malmy, petit village des Ardennes. C'est suite au décès accidentel de son papa en février 1957 que Claude arrive dans notre village. Il habite, avec sa maman, chez sa tante, Eugénie Saligot, qui tient l'un des nombreux bistrotts de Lucy. Notre village, Claude le connaît déjà, car depuis l'âge de 6 ans, il vient y passer ses vacances où il joue à la marelle avec son copain Bernard... déjà.

Il fréquente l'école du village (eh oui, il y avait une école à Lucy) jusqu'au CEP\*. Avec son pote Nanar, il en fait voir de toutes les couleurs à Jeanine Bèchereau qui vient juste d'obtenir son premier poste d'enseignante.

Dès 1962, il entre dans la vie active. D'abord comme salarié à la laiterie de Mailly-la-Ville puis comme ouvrier agricole chez Charles Péchery à Lucy, jusqu'en 1974.

Au décès de ce dernier, il reprend la ferme et devient exploitant agricole. Il cultive sur 40 hectares et possède 20 vaches laitières. Le lait est vendu pour partie à la population locale et le reste à la fromagerie Paul Renard.

Chaque jour, jusque dans les années 1990, on pouvait voir son troupeau traverser le village pour aller paître dans les hauteurs de Lucy.

Durant les années 70/80, il assure avec son célèbre acolyte, diverses tâches indispensables : fossoyeur, éboueur le samedi matin... Et Dieu sait qu'elles sont longues ces tournées du samedi matin où il faut s'arrêter à chaque maison pour parler du ramassage des poubelles. Mais parler... ça donne soif !

Il est également élu conseiller municipal en 1971, puis adjoint en remplacement de Madame Plaut.

En 1989, il devient le nouveau fontainier de Lucy (ce qui est toujours d'actualité).

Une anecdote : lors de l'hiver 1985, la température

descend jusqu'à  $-30^{\circ}$ . Le château d'eau des Bois de Bèze est pris dans la glace. Il en est même contraint d'allumer un feu de bois dans le château d'eau pour faire fondre cette glace. Mais il faut, dans le même temps, dégeler la conduite d'eau. Ne pouvant assurer les deux tâches simultanément, devinez qui dégèle la conduite d'eau ?... Nanar évidemment.

En 1990, surviennent les fameux quotas laitiers et la non moins fameuse normalisation des installations. Face aux coûteuses transformations, il arrête la production de lait.

Depuis 1989, et dès le mois d'août, notre Claude arpente les rues de notre village pour faire son habituel relevé des compteurs d'eau. Et il en passe du temps, entre les habitants qui sont absents, les résidents qui sont présents... ou absents, il a de quoi y perdre son latin. Sacré planning à tenir.

Une chose est certaine, que nous soyons face à une fuite d'eau, à un compteur bruyant ou qui ne fonctionne pas, une panne à la station de pompage etc, "c'est qui qu'on appelle" à toute heure du jour comme de la nuit, le plombier ?

Non, c'est... Claude naturellement.

La forêt a, également, durant les années 2000 à 2014, occupé une bonne partie de son temps. Effectivement, pendant 14 ans, il a coupé, avec son compère, entre 350 à 400 stères de bois par hiver. Imaginez que, mis bout à bout, tous ces stères représenteraient une pile de bois qui irait jusqu'au village voisin de Chatel-Censoir !

Claude, marié à Sylvie, a deux enfants : Béatrice et Nicolas (actuel conseiller municipal), et il est également l'heureux grand père du petit Maxime.

Il donne toujours un coup de main dès qu'on le lui demande, un conseil, un service...

Si vous apercevez Claude... Dites-vous bien que Nanar n'est pas loin, ou vice et versa...

\* Certificat d'études primaires

**Jacques Guoin**



*Claude - juin 2015 - Photo C.G*

## LUCY SUR YONNE

**MAIRIE** secrétariat - Tél : 03 86 81 70 30  
Horaires ouverture public  
Lundi et Vendredi - 9h30 à 12h30 et 13h30 à 15h30  
**Congés du 20 au 24 juillet et du 17 au 31 Août**

**CHAMBRES D'HÔTE** - "Le Clos de Lucy"  
1 route de Faulin - Tél : 03 86 81 71 02

"La maison de Catherine"  
Rue d'en Haut - Tél : 03 86 18 89 69

**EARL FAUCHEUX** - Produits bio - 2 rue de Fontenottes  
Tel : 03 86 81 78 41- Mel : earl.faucheux@orange.fr  
Vente au public sur place le Jeudi de 16 h à 19 h

**PEINTURE/MULTI-SERVICES** - Denis BOUTAUT  
9 rue du Champ Pommier - Tél : 03 86 81 78 61

**AUBERGE DE LA MARINE** - Gisèle MORETTI  
1, Route de Coulanges - Tél : 03 86 81 78 83

**LE BON ACCORD** (Fournil)  
Tél : 06 18 39 75 56

**LES LUCIOLES**  
site : <https://assolucioles.wordpress.com>  
Tél : 06 87 20 97 13

**LUCYTOYENS**  
<https://lucytoyens.wordpress.com>  
Tél : 03 86 81 79 98

**SERRURERIE-MÉTALLERIE** - Jean-Luc VILANDRAU  
37 rue d'en Haut - Tél : 03 86 81 80 21  
site : <http://www.jlverandas.fr>

**PLOMBIER** - Eurl Christophe MERLIN, Route de Faulin  
Tél : 03 86 81 71 25

## COULANGES SUR YONNE

**PHARMACIE THEVENOT**  
11 rue d'Auxerre - Tél : 03 86 81 70 85  
Mardi au Samedi 9 h -12 h et 14 h -19 h  
Horaires : Lundi 14 h -19 h

**CABINET DENTAIRE**  
Docteur Laurent BLOCH  
12 place de l'Hôtel de ville - Tél : 03 86 27 12 48

**HOPITAUX**  
AUXERRE : 03 86 48 48 48  
CLAMECY : 03 86 27 60 60  
AVALLON : 03 86 34 66 00  
POLYCLINIQUE AUXERRE : 03 86 94 49 49

**SECOURS**  
SAMU : 15 - POMPIERS : 18  
GENDARMERIE NATIONALE : 17  
GENDARMERIE (Coulanges-sur-Yonne) : 03 86 81 71 40  
APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112

**AMBULANCES RATHERY**  
6 rue du Moulin Tél : 03 86 81 72 84

**CABINET D'INFIRMIERES**  
Dominique ELOY, Christiane PERRIN, Béatrice VERDONCK  
Charlotte VIAUX CAMBUZAT - Tél : 03 86 81 78 27

**SOINS A DOMICILE (SSIAD)**  
Maison de retraite Sainte-Clotilde - 1 rue Millet-Hugo  
Tél : 03 86 81 72 55

**KINÉSITHÉRAPEUTE**  
Catherine ANDRÉ LAPORTE 8, place de l'Hôtel de Ville  
Tél : 03 86 81 72 89

**ASSOCIATION D'AIDE MÉNAGÈRE (AMICC)**  
Tél : 03 86 81 79 16

**CHORALE RENÉ ROSE**  
Jeudi 18 h 30 - 20 h 30 - Tél : 03 86 81 06 07

**LA POSTE / LA BANQUE POSTALE**  
Place de l'Hôtel de ville - Tél : 03 86 81 72 64  
Horaires : Lundi au Vendredi : 9 h - 12 h  
Départ du courrier  
14 h 15 du Lundi au Vendredi et 10 h 30 le Samedi.

**PROXIMARCHE**  
Ouverture tous les jours 7 h 30 à 21 h 00 sans interruption  
Livraison à domicile. Tél : 03 86 51 83 94

**DECHETTERIE**  
Mardi et Jeudi 9 h-12h, Samedi 14 h-17h

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FORTERRE-VAL D'YONNE**  
89500 MOLESMES - Tél : 03 86 81 57 72

**RELAIS SERVICES PUBLICS** Place de l'Hôtel de ville  
Tél : 03.86.81.84.02 - [ccpcy.pims@wanadoo.fr](mailto:ccpcy.pims@wanadoo.fr)

**BIBLIOTHÈQUE**  
Mardi de 10 h à 12 h. Mercredi de 11 h à 12 h

**CONCILIATEUR DE JUSTICE**  
Michel BREUILLE - Tél : 03 86 46 58 80

**TRICOT**  
Mardi et vendredi de 14h à 18h

Nouveau - **MARCHE DE SOIRÉE** à la baignade  
Tous les vendredis de 17 h à 20 h

## DE PASSAGE A LUCY...

Médecin/Châtel-Censoir	03 86 81 01 97
Centre Anti Poison	03 83 32 36 36
Pompes funèbres Coulanges	03 86 81 78 46
Gare de Coulanges / SNCF	08 00 10 20 04
Taxis - VSL St-Marc Transports	03 86 81 03 93
Notaire/Coulanges	03 86 81 71 33
Garage Carneiro	03 86 81 71 83

**BOULANGERIE AMBULANTE**  
Tous les jours sauf le mercredi vers 8 h 40  
**BOUCHERIE AMBULANTE**  
Mercredi vers 17 h près de l'auberge de La Marine  
**EPICERIE AMBULANTE**  
Mardi vers 13 h 30 - Rue de l'Abreuvoir

## **SAMEDI 27 JUIN**

**11 H** : Inauguration officielle  
du site de l'Île - Municipalité

(Photo village invitation officielle : crédit Astk)

**20 H** : Feux de la St Jean, avec le groupe  
Crooks in Clovers - Lucy en Fête

## **MARDI 14 JUILLET**

Eglise. Municipalité

**18 H** : Les archéologues du CEM  
invitent les habitants de Lucy à découvrir  
le chantier d'études en cours.

## **DIMANCHE 26 JUILLET SAINT COCHON**

De l'aube à l'aube...

Lucy en Fête

vous donne rendez-vous

Vide-grenier

Musique avec les groupes

Pain de Mais, Canyon, Celti-Forterre  
et A Ti A Taille

Trompes de chasse et curée froide.

Dégustations de cochons cuits à la broche.

**22 H 30** : retraite aux flambeaux

avec la Fanfare de Courson les Carrières.

Feu d'artifice républicain depuis le pont du canal

Municipalité et Lucy en Fête.

## **VENDREDI 7 AOUT**

**21 H 30** : Séance de cinéma en plein air  
(sous réserves)

Rue d'en Haut - Les Lucioles

## **VENDREDI 14 AOUT**

**21 H 30** : Randonnée

et observation astronomique - Les Lucioles

## **VENDREDI 21 AOUT**

Estivades Forterre-Val d'Yonne

Site de l'Île

Ballade autour de Lucy de 18 à 20 H

**A 20 H** : Barbecue-buvette-musique.

Municipalité

## **SAMEDI 29 AOUT**

**16 H** : 3ème fête des Lucioles

Ateliers 16h à 19h : poterie, lanternes flottantes,  
impressions à partir de végétaux, jeux etc..

En soirée : surprises et illuminations... Buvette

Site de l'Île - Les Lucioles

## **SAMEDI et DIMANCHE 19/20 SEPTEMBRE**

Journées européennes du Patrimoine

Eglise et château de Faulin (Lichères)

## **SEPTEMBRE OU OCTOBRE**

Réunion publique. Municipalité Lucy

## **SAMEDI 3 OCTOBRE**

Premier fournil de la rentrée

Pain beurré, pain classique et bio au feu de bois

A partir de **14 H** - Le Bon Accord

## **SAMEDI 31 OCTOBRE**

**18 H 30** : Halloween (et animation conte)

Les Lucioles

## **SAMEDI 7 NOVEMBRE**

Journée fournil

A partir de **14 H** - Le Bon Accord

## **MERCREDI 11 NOVEMBRE**

Cérémonie pour l'Armistice 1918

## **SAMEDI 14 NOVEMBRE**

15h : Tournoi de scrabble

Salle des fêtes - Les Lucioles

## **NOVEMBRE**

Choucroute. Lucy en fête

## **NOVEMBRE**

Atelier pâte à sel

## **SAMEDI 5 DECEMBRE**

Journée fournil

A partir de **14 H** - Le Bon Accord

## **DÉCEMBRE**

Repas des anciens

et goûter des enfants - Municipalité